



CONSTRUIRE UNE FILIERE D'AVENIR POUR LE TERRITOIRE

PRODUCTION ET STOCKAGE D'HYDROGENE POUR UNE MOBILITE DECARBONNEE

Cahier des charges

SOMMAIRE

I. Clauses administratives

1. Objet de la prestation
 - 1.1. Objet
 - 1.2. Présentation de l'opération
 - 1.3. Mode de prestation choisie
2. Prix
3. Financement
4. Modalités de règlement
 - 4.1. Production des factures
 - 4.2. Paiement
5. Propriété intellectuelle
6. Confidentialité
7. Juridiction compétente en cas de litige
8. Personne habilitée à signer le marché
9. Résiliation

II. Règlement de consultation

1. Champ de l'étude
2. Durée de la prestation
3. Présentation de l'offre
4. Modalités de transmission des offres
5. Critère de choix

III. Clauses techniques

1. Objet
2. contexte
 - 2.1. Partenaires
 - 2.2. Le porteur de projet
 - 2.3. Comité de pilotage
3. Cahier des charges général des prestations demandées

I. CLAUSES ADMINISTRATIVES

1. Objet de la prestation

1.1. Objet

Les stipulations du présent cahier des charges concernent la mission de prestations intellectuelles de conseil pour l'étude préalable à la mise en place «**d'une filière d'avenir pour le territoire**», et relative à la « **production et au stockage d'hydrogène pour une mobilité décarbonée** » mission qui sera attribuée à un cabinet conseil suite à une consultation.

La consultation concerne la réalisation d'une étude stratégique pour le compte d'un groupement institutionnel dont le mandataire pour le présente commande est la CCI de l'Aveyron.

1.2. Présentation de l'opération

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron se propose de porter une étude collaborative visant à élaborer un projet pilote pour l'expérimentation d'une filière hydrogène (amont/aval). Articulée en 3 étapes, cette étude vise à réaliser :

- Un diagnostic/état des lieux territorial et l'élaboration de scenarii
- L'animation d'un séminaire pour le choix d'un scenario pilote
- La rédaction d'un cahier des charges du projet pilote
- En option, l'élaboration d'un dossier de demande de financement

1.3. Mode de prestation choisie

Les prestations de conseil décrites dans le présent cahier des charges seront attribuées par un comité de pilotage suite à consultation.

2. Prix

Sur la base des prestations attendues, le consultant devra proposer pour chaque phase un nombre de jours d'intervention (phases explicitées aux paragraphes I.1.2 et III.3, fiches signalétiques des entreprises en annexe).

Le prix remis devra correspondre à un prix journée forfaitisée en € HT.

Ce prix devra notamment intégrer les coûts d'intervention, de déplacement et d'hébergement éventuels.

Les prix des prestations seront fermes et définitifs.

Les prix seront répartis pour chaque étape dont trois fermes et une optionnelle.

3. Financement

Le financement de l'opération sera assuré par :

- des organismes institutionnels et privés :
 - o La Région Midi Pyrénées
 - o L'ADEME
 - o EDF
 - o La CCI de l'Aveyron

L'attribution des prestations et l'émission des ordres de services inhérents à cette action sont assujettis à l'obtention des aides financières sollicitées par le porteur de projet.

4. Modalités de règlement

4.1. Production des factures

Les factures seront établies en un original au nom de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron et porteront, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- la référence du ou des ordres de service délivrés par la CCI
- la désignation des prestations
- le montant hors taxes
- le taux et le montant de T.V.A.
- le montant toutes taxes comprises

Les factures, établies après service fait seront adressées à :

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AVEYRON
17, rue Artistide Briand – BP 3349
12033 RODEZ CEDEX 9

4.2. Paiement

Le règlement des factures CCI sera effectué par chèque (30 jours fin de mois) après acceptation de la facture, service fait, livrables rendus et validés par la CCI de l'Aveyron après avis du Comité de Pilotage.

5. Propriété intellectuelle

Les études et livrables produits dans le cadre du contrat objet de la présente consultation seront la propriété exclusive du mandataire qui en partage les droits d'utilisation avec les membres du Comité de Pilotage. Le bureau d'études s'interdit toute utilisation des résultats du contrat sans autorisation expresse de la CCI de l'Aveyron.

6. Confidentialité

Le prestataire considérera comme strictement confidentiel, et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourra avoir connaissance à l'occasion du présent contrat. Pour l'application de la présente clause, le prestataire répond de ses salariés comme de lui-même. Le prestataire, toutefois, ne saurait être tenu pour responsable

d'aucune divulgation si les éléments divulgués étaient dans le domaine public à la date de la divulgation, ou s'il en avait connaissance, ou les obtenait de tiers par des moyens légitimes.

7. Juridiction compétente

Tout litige pouvant survenir à l'occasion du présent marché sera soumis au Tribunal Administratif de Toulouse, seul compétent.

8. Personne habilitée à signer le marché

La personne habilitée à signer la (les) commande(s) est Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron en exercice, ou son délégué.

9. Résiliation

En cas d'inexécution totale ou partielle par l'une des parties d'une de ses obligations principales au titre de la convention, et après une mise en demeure de remédier aux causes de la dite inexécution par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet pendant un délai d'un mois à compter de sa réception, la partie ayant adressé la mise en demeure peut résilier de plein droit la présente convention et ce sans préjudice des dommages et intérêts

II. REGLEMENT DE CONSULTATION

1. Champ de l'étude

Le territoire géographique considéré par l'étude concerne le département de l'Aveyron.

2. Durée de la prestation

La commande sera conclue pour une durée maximum de 6 mois.

3. Présentation des offres

Le prestataire établira un devis détaillé pour chaque étape correspondant au coût de la prestation, faisant apparaître le nombre de journées de travail et les coûts journaliers du ou des intervenants.

Chaque prestataire devra produire un dossier comprenant :

- Présentation du cabinet consultant candidat,
- Une attestation d'indépendance vis-à-vis des producteurs d'énergie,
- Les références et en particulier celles en lien avec l'objet de l'étude,
- CV du ou des consultant(s) dédié(s) à l'opération avec références,
- Nombre de jours proposés phase par phase et le planning associé,
- Prix journée forfaitisé.

Variantes :

Au-delà des besoins et attentes exprimés dans le présent cahier des charges, le prestataire conserve toute liberté pour proposer tout élément complémentaire de prestation qu'il jugerait utile et pertinent vis-à-vis des objectifs de l'étude.

Le cas échéant, le chiffrage correspondant devra être présenté de manière détaillée et séparée.

En particulier, si le prestataire est déjà intervenu dans le cadre d'actions de même nature, il pourra y faire référence en mettant en avant la méthodologie suivie.

4. Modalités de transmission des offres

- Les dossiers devront être transmis **avant le 28 mars 2014**, dernier délai sous pli cacheté portant la mention « consultation, production et stockage d'hydrogène pour une mobilité décarbonée »
- Elles devront être adressées par voie postale à

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE L'AVEYRON
Pôle Industrie Innovation Compétitivité
17, rue Artistide Briand – BP 3345
12033 RODEZ CEDEX 9

5. Critère de choix

Les critères retenus pour la sélection du prestataire seront les suivants :

- pertinence de la méthodologie
- références des intervenants
- étendue des compétences/expérience sur la thématique et qualité des intervenants
- réactivité et disponibilité
- le nombre de jours proposé pour la mission
- le prix

III. CLAUSES TECHNIQUES

1. Objet

Les stipulations du présent cahier des charges concernent la mission de prestations intellectuelles de conseil pour l'étude relative à la « production et au stockage d'hydrogène pour une mobilité décarbonée » mission qui sera attribuée à un cabinet conseil suite à une consultation.

La consultation concerne la réalisation d'une étude stratégique pour le compte d'un groupement institutionnel dont le mandataire pour le présente commande est la CCI de l'Aveyron.

2. Contexte

L'utilisation de l'hydrogène à des fins de stockage d'énergie et de mobilité offre des perspectives intéressantes pour le développement de nouvelles filières industrielles. Il est fait le constat d'un retard de la France sur cette filière par rapport à d'autres pays européens.

Quatre conditions paraissent à réunir pour qu'une filière hydrogène devienne compétitive et socialement acceptable :

- Une production d'hydrogène décarbonée
- Un process industriel de production d'hydrogène et de stockage
- Des circuits courts de production-distribution
- Un socle d'utilisateurs impliqués dès la phase de lancement de la démarche.

Dès à présent cette filière représente un enjeu pour de grands constructeurs automobile (Hyundai, Général Motors, Honda, Toyota,...) et des leaders nationaux et européens sont intéressés par ses développements pour satisfaire aux besoins de mobilité (Michelin, Bosch, NewHolland, Renault Trucks...), l'hydrogène pouvant fournir une alternative aux carburants fossiles et être complémentaire à la mobilité électrique.

De multiples opérateurs économiques et institutionnels sont désireux de s'engager dans des expérimentations d'opérations pilotes autour de la filière, depuis l'UE, l'Etat, le Massif Central et les régions associés dont Midi-Pyrénées.

La production d'une énergie décarbonée ne s'impose-t-elle dès lors en véritable socle de référence et de stratégie ?

Premier Département Français d'énergie hydroélectrique avec plus de 3.200 MW de puissance installée, l'Aveyron représente à cet égard un exceptionnel gisement de production d'hydrogène par électrolyse.

Cette potentialité d'un vecteur décarboné doit être appréciée à sa juste et pleine dimension. Elle apparaît porteuse de multiples enjeux devant être considérés en tant que tels mais aussi à l'aune d'un espace territorial élargi :

- **L'enjeu sociétal** d'une production décarbonée répondant aux exigences d'une transition énergétique
- **L'enjeu industriel** de l'exploitation et du stockage de l'énergie fatale
- **L'enjeu d'image** que recèle toute filière d'avenir reposant sur l'innovation
- **L'enjeu économique** lié à la mise en synergie de compétences entrepreneuriales existantes.

L'espace territorial concerné paraît mériter de s'entendre à un double niveau:

- **A l'échelle de Midi-Pyrénées** où pourrait s'exprimer la cohérence et l'homogénéité d'un positionnement **de l'Aveyron sur la production et le stockage** – donc l'amont – et de celui **du Tarn sur l'expérimentation de l'hydrogène** pour une **mobilité décarbonée** – donc l'aval.
- **A l'échelle du Massif Central** – le plus vaste et complexe ensemble géographique Français – pour lequel la question de l'offre de transport public interrégional se trouve largement posée et qui pour demain se doit de rechercher des réponses appropriées. Or, le Massif Central a toutes les caractéristiques d'un territoire d'expérimentation et en l'absence de ligne routière Clermont Ferrand/Montpellier, l'A75 représenterait de ce point de vue un terrain d'application pour une filière décarbonée mêlant rupture énergétique, inter régionalité et innovation d'un transport collectif routier.

Si le modèle économique de l'hydrogène n'est pas encore stabilisé, les avancées technologiques et les décisions politiques prises au niveau européen ouvrent dès à présent des perspectives pour initier des expérimentations associant des acteurs publics et privés autour de projet intégrant la dimension filière.

Aussi il apparaît primordial d'associer dès l'amont les utilisateurs potentiels de solutions de mobilité hydrogène, qui dans un premier temps seront circonscrits aux besoins de mobilité professionnelles ou «de niche» (flottes captives, navigation sur retenues hydroélectriques...) ou au transport public.

Un certain nombre d'acteurs économiques locaux de l'Aveyron ont manifesté leur intérêt pour s'associer à des dispositifs d'expérimentation de vecteurs de mobilité hydrogène. Par ailleurs, le territoire de l'albigeois a développé des compétences spécifiques autour de l'aval de la filière hydrogène avec un écosystème associé (distribution via la plateforme

Tryfil, SEM EverHyPole, société SAFRA...) qui sera étroitement associé à la conduite du projet.

2.1. Partenaires

Les partenaires techniques et financiers de ce projet sont les organismes institutionnels et privés suivants :

- L'Etat et ses services décentralisés (DATAR Massif Central, Préfecture de l'Aveyron et DDT de l'Aveyron)
- la Région Midi Pyrénées
- les CCI de l'Aveyron et du Tarn
- l'ADEME Midi-Pyrénées
- EDF
- EIFER

2.2. Le porteur de projet

La CCI de l'Aveyron assure le portage de l'étude.

2.3. Comité de Pilotage

L'étude est suivie par un Comité de Pilotage composé d'un ou plusieurs représentants de chaque organisme partenaire et d'un ou plusieurs représentants du porteur de projet.

3. Cahier des charges général des prestations demandées

Dans le cadre des enjeux relatifs à la transition énergétique, l'hydrogène décarboné représente un vecteur très prometteur. Cependant, son développement se heurte à un manque d'infrastructures qui constitue le principal frein à son développement économique. Il devient donc nécessaire d'imaginer des méthodologies de conception d'une chaîne logistique dédiée à l'hydrogène considérant la production, le stockage, le transport, la distribution et l'usage.

Sur le territoire aveyronnais, le parc de production hydroélectrique en concession ou indépendant constitue un potentiel de fabrication d'hydrogène par électrolyse notamment dans les périodes de production fatale.

Sur cette base, d'un territoire spécifique potentiellement producteur d'hydrogène décarboné, il s'agit d'imaginer ce que pourrait être une chaîne opérationnelle associée à une analyse économique et environnementale permettant de mener une action pilote susceptible de valider le recours à une telle approche et d'engager durablement ce type de production vers de nombreux usages et la structuration d'une filière d'avenir pour le territoire.

Il s'agit de conduire une étude de faisabilité pour l'expérimentation d'une filière locale de production-utilisation d'hydrogène.

Cette étude se déroulera en 3 étapes dont l'une optionnelle.

1. Diagnostic/Etat des lieux

Cette étape vise à identifier le potentiel de mobilisation du territoire autour de cette filière à partir :

- D'un benchmarking à l'échelle nationale : Initiatives remarquables de production d'hydrogène décarbonée par électrolyse ainsi que les usages associés
- D'un diagnostic/état des lieux territorial pour le département de l'Aveyron : capacité de contribution du territoire Aveyronnais sur l'amont (production d'hydrogène décarboné)
- De la cartographie des acteurs locaux de la filière (de l'amont à l'aval) et des initiatives existantes
- de l'analyse des ambitions d'utilisateurs à défaut du repérage d'entreprises disposant de parcs de véhicules significatifs susceptibles de devenir des partenaires de la démarche et d'industriels potentiellement utilisateurs d'hydrogène
- De l'analyse des ambitions et programmes territoriaux (Massif Central, Régions, structures territoriales-PNR, agglos...)

Livrable de l'étape : un rapport de diagnostic et élaboration de scenarii.

2. Choix d'un scenario et élaboration du projet de pilote

Cette deuxième étape s'initiera sur la base d'un séminaire collectif d'une journée animée par le Cabinet Conseil avec la participation des membres du Comité de Pilotage de l'étude éventuellement assistés d'experts.

Elle visera à partir des scenarii identifiés à l'issue de l'étape 1 à choisir le scenario de pilote que travaillera ensuite le consultant.

Sur la base du scenario retenu, le cabinet :

- élaborera une pré analyse environnementale (cycle de vie, bilan énergétique, émissions)
- élaborera une pré analyse économique
- évaluera/définira le potentiel, les freins/champ de contraintes
- établira la feuille de route du pilote/le plan d'action et son planning
- proposera les acteurs à associer et la structure de portage (Assos, GIE...)
- définira le périmètre de l'ambition
- proposera l'organisation de la conduite du projet
- définira les coûts et les financements potentiels

Livrable de l'étape : le cabinet fournira le cahier des charges du projet de pilote.

Sur la base de ce cahier des charges, un point d'arrêt décisionnel permettra au Comité de Pilotage de définir l'opportunité de poursuite du projet.

3. Elaboration du dossier projet à présenter aux financeurs potentiels

A l'issue de la décision du Comité de Pilotage, une troisième étape pourra être confiée au cabinet visant à :

- Identifier les spécificités des demandes de présentation des dossiers des différents bailleurs potentiels
- Proposer un argumentaire adapté à ces demandes.

Livrable de l'étape : un dossier de présentation du projet satisfaisant aux exigences des organismes de financements.